

# CHARTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES DE VILMORIN & CIE .....

## ❖ Missions

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) de Vilmorin & Cie a pour missions d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des actionnaires et de contribuer à améliorer la communication financière qui leur est destinée. Plus précisément, le CCA de Vilmorin & Cie répond aux objectifs suivants :

- ❖ permettre à un panel d'actionnaires d'émettre des avis sur les documents (document de référence, livret de l'actionnaire, lettre aux actionnaires, site internet, etc.) et manifestations (Assemblée Générale, salons spécialisés, réunions d'actionnaires, etc.) destinés aux actionnaires individuels ;
- ❖ proposer des axes d'amélioration ;
- ❖ témoigner de l'activité du CCA auprès des actionnaires à l'occasion de manifestations (Assemblée Générale, salons des actionnaires, etc.) ou au sein de publications (livret de l'actionnaire, lettre aux actionnaires, etc.).

## ❖ Composition

Le CCA de Vilmorin & Cie est composé de 2 Administrateurs de Vilmorin & Cie et Limagrain, son actionnaire de référence, et de 6 Actionnaires individuels représentant l'ensemble des Actionnaires individuels.

Le mandat des membres est de 2 ans, renouvelable.

Le CCA est animé par le Directeur Financier et l'équipe de communication financière.

## ❖ Sélection et désignation des membres

La condition requise pour être membre du CCA est de détenir au minimum 10 actions Vilmorin & Cie pendant toute la durée du mandat. A tout moment, lors de la sélection ou durant le mandat, Vilmorin & Cie se réserve la possibilité de vérifier le respect de cette condition d'éligibilité.

La sélection est effectuée par Vilmorin & Cie sur la base de dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae et un questionnaire complété. Le comité de sélection est composé des 2 Administrateurs du Groupe membres du CCA, du Directeur Financier et de l'équipe de communication financière. La sélection des candidats a pour objectif d'assurer une représentation équilibrée de l'actionnariat individuel de Vilmorin & Cie.

## ❖ Fonctionnement

### ❖ Réunions

Le CCA de Vilmorin & Cie se réunit au minimum 3 fois par an, au siège social de l'entreprise à Paris ou à tout autre endroit fixé par Vilmorin & Cie. Un calendrier prévisionnel annuel des réunions est remis aux participants au préalable. Vilmorin & Cie se réserve la possibilité de modifier les dates de réunion et s'engage à en informer les membres préalablement.

Les membres du CCA s'engagent à être disponibles et assidus. Ils ne devront pas être absents à plus d'une réunion de travail par an sauf en cas de force majeure.

### ❖ Participation aux manifestations

Les membres du CCA sont invités à assister et/ou participer à l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie, aux réunions d'actionnaires, au salon Actionaria à Paris et à tout autre événement à destination des actionnaires individuels.

### ❖ Modalités financières

Vilmorin & Cie n'indemnise pas les pertes de salaires ou de revenus liées à la participation aux réunions du CCA.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés aux réunions et manifestations du CCA sont pris en charge par Vilmorin & Cie sur une base raisonnable et sur présentation de justificatifs.

### ❖ Conflit d'intérêts

Les membres du CCA s'obligent à ne pas être en conflit d'intérêts avec Vilmorin & Cie et ses filiales. Sont considérés comme étant en conflit d'intérêts :

- ❖ les salariés de Vilmorin & Cie et ses filiales,
- ❖ les membres de Conseils d'Administration, Administrateurs et assimilés, conseillers et consultants ou salariés d'entreprises concurrentes (secteur semences et biotechnologies).

### ❖ Confidentialité

Bien que les membres du CCA n'aient accès à aucune information privilégiée ou confidentielle et qu'ils ne figurent pas sur les listes des initiés dans le cadre de leur participation aux travaux du Comité, ils s'engagent à respecter et maintenir une stricte confidentialité des informations auxquelles ils pourraient se trouver exposés lors des réunions du Comité.

### ❖ Droit à l'image

Les membres du CCA autorisent Vilmorin & Cie à utiliser leur nom et leur image (incluant la situation géographique et professionnelle) à titre gracieux et sous quelque forme que ce soit, pour toute action de communication interne et externe s'inscrivant dans le domaine des travaux de celui-ci et dans le but de la ou les reproduire, représenter, modifier, diffuser et ce, pendant la durée du mandat des membres, sous réserve cependant de pouvoir conserver une ou plusieurs photographie(s) à titre d'historique du Groupe, et pour le monde entier. Toutefois, Vilmorin & Cie reconnaît que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies et/ou informations ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

### ❖ Non publicité

Les membres du CCA s'engagent à ne pas faire usage, sans accord préalable de Vilmorin & Cie, de leur qualité de membre du CCA.

Il est explicitement interdit de signer des courriers ou des mails en faisant référence au CCA de Vilmorin & Cie et d'utiliser du papier de correspondance ou des cartes de visite faisant référence au CCA de Vilmorin & Cie.

### ❖ Contact avec le CCA

Le CCA peut être contacté par les Actionnaires individuels souhaitant faire part à Vilmorin & Cie de leurs sujets d'intérêt et de leurs préoccupations.

Deux adresses sont à leur disposition :

❖ Postale : Vilmorin & Cie. Comité Consultatif des Actionnaires.  
CS 20 001 Saint-Beauzire 63360 Gerzat

❖ E-mail : [contact@vilmorincie.com](mailto:contact@vilmorincie.com)

### ❖ **Exclusion**

Vilmorin & Cie se réserve le droit d'exclure du CCA tout membre qui ne respecterait pas la présente charte et porterait atteinte aux intérêts ou à la réputation de Vilmorin & Cie, ses filiales, son CCA. La décision d'exclusion est du seul ressort de Vilmorin & Cie. L'exclusion sera immédiate, définitive et irrévocable, sans préjudice des sanctions pouvant résulter de l'application des dispositions légales et réglementaires.

### ❖ **Dissolution**

Le CCA peut être dissous à tout moment à l'initiative de Vilmorin & Cie après avertissement préalable des membres par courrier.

### ❖ **Modification de la charte**

La présente charte peut être modifiée à l'initiative de Vilmorin & Cie, après information et consultation préalable des membres du Comité.

### ❖ **Adhésion à la charte du Comité Consultatif des Actionnaires**

La qualité de membre du CCA entraîne automatiquement l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des dispositions de la présente charte.

Fait en deux exemplaires à ....., le ...../...../ 2018

#### **Le membre du Comité**

Nom :

Prénom :

Signature :

#### **Pour Vilmorin & Cie, le Directeur Financier**

Nom : SUPLOT

Prénom : Vincent

Signature :